

Les Ours de Paris

Election de Monsieur Ours

Fierté Ours Paris

Règlement

1. Election de Monsieur Ours / Fierté Ours Paris 2019

La **Fierté Ours Paris est un événement associatif**. Elle est organisée à Paris par l'association Les Ours de Paris, association loi 1901 à but non lucratif.

Elle comporte notamment l'Election de Monsieur Ours. Son but est de mettre en avant un homme gay de type "bear" pour promouvoir la communauté gay des « ours ».

En 2019, cet événement se déroulera du **29 mai au 2 juin, à Paris**.

Définitions:

La **communauté *bear*** est une subdivision de la communauté gay.

On entend par «*bears*» - prononcer : [bairz] et non [birz] - (ours en français), les hommes homosexuels porteurs de pilosité faciale et corporelle plus ou moins fournie et visible. Certains *bears* sont également enveloppés ou gros, ce n'est généralement pas une caractéristique de différenciation.

Les ours peuvent également se distinguer en différents groupes comme par exemple les «*musclebears*» ou ours musclés, les «*chubbybears*» ou les personnes qui s'identifient comme bien portante jusque obèse, les «*daddybears*» où les ours plutôt âgés avec un sous groupe «*silverdaddies*» différenciés et appréciés pour leur pilosité blanche.

D'autres catégories de la scène «*bears*» qui sans être des bears s'y rattachent, les cubs qui sont principalement des hommes jeunes qui ont déjà les atouts pour devenir des ours avec de la maturité, les amoureux des ours, qu'on appelle «*chasers*» et qui sont souvent minces et affichent une préférence pour les «*bears*».

L'Election de Monsieur Ours :

L'Election de Monsieur Ours, c'est un état d'esprit : l'état d'esprit bear !
C'est l'occasion de manifester notre fierté, en montrant nos kilos et nos poils...
C'est partager notre goût, notre désir pour ce physique, notre physique...
C'est mettre en avant une autre image de l'homme et essayer de nous en amuser...
C'est dépasser une habituelle retenue et nous lâcher...
C'est un jeu et une aventure humaine...

L'Election de Monsieur Ours 2019 se déroulera en deux temps.

Une phase de présélection aura lieu du 2 au 15 mars 2019 à midi au cours de laquelle les internautes choisiront leur candidat préféré, sur le site de la Fierté Ours Paris.

A l'issue des votes des internautes, seuls les huit candidats arrivés en tête seront retenus **pour la phase finale de l'élection qui aura lieu pendant le week-end de la Fierté Ours Paris 2019, du 29 mai au 2 juin 2019.**

Les huit candidats finalistes participeront à **la soirée de l'Election Monsieur Ours qui aura lieu le 1^{er} juin 2019, à Paris.**

Monsieur Ours 2019 et ses deux dauphins **seront élus à la fois par le public présent lors de la soirée et par un jury.**

Le jury sera composé de six membres :

- Un membre de la communauté bear française ;
- Un membre de la communauté bear internationale ;
- Un membre de la communauté LGBT française ;
- L'artiste associé à la Fierté Ours 2019 ;
- Un des partenaires/sponsors de la Fierté Ours Paris 2019 ;
- Un représentant de l'association des Ours de Paris.

Le vote du jury comptera pour 60% dans le résultat final et celui du public pour 40 %, selon un principe de pondération.

En cas d'égalité entre des candidats au titre de Monsieur Ours et/ou de ses dauphins, seront retenus les candidats qui auront obtenu le meilleur classement dans le vote du jury.

2. Candidats à l'Élection de Monsieur Ours / Fierté Ours Paris

L'Élection de Monsieur Ours est réservée aux hommes majeurs de nationalité française ou habitant en France. Ils doivent faire partie de la communauté ours gay et être disponibles pour s'engager à promouvoir la communauté ours. Les candidats ayant déjà participé les années précédentes, à la phase finale de l'Élection de M. Ours ne peuvent pas se représenter.

Obligations des candidats et des gagnants:

Droits à l'image

Les candidats autorisent l'association les Ours de Paris, organisatrice de la Fierté Ours à utiliser les photos qui leur sont envoyées par les candidats, les photos réalisées lors des séances photos spécifiques organisées par les Ours de Paris, ainsi que les photos prises lors de la semaine de la Fierté Ours pour leurs publications, site web (Fierté Ours Paris et Les Ours de Paris) ainsi que sur Facebook, Twitter...

Cette autorisation vaut également pour les media externes qui annonceront ou reporteront cet événement, y compris textes, interviews ou autres communications réalisées dans le cadre de la Fierté Ours.

Une autorisation spécifique d'usage des photos sera établie lors des séances photos et signée par les candidats.

Présences :

Les huit candidats finalistes s'engagent à être présents à une séance photos et vidéo qui aura lieu **le samedi 6 avril 2019, à Paris, de 14h à 18h.**

Ils s'engagent à participer aux événements du week-end de la Fierté Ours Paris 2019 qui aura lieu à Paris, du 9 au 13 mai 2019 et notamment d'être présents **aux répétitions de la Soirée d'Élection, le samedi 1^{er} juin 2019, à partir de 14h00.** Lors de l'élection, les huit candidats finalistes participeront à un show collectif incluant des passages individuels de chacun.

Les candidats finalistes seront également sollicités en fonction de leur disponibilité pour des **tournées de tractage dans les établissements gays parisiens, dans les semaines précédant l'événement,** avec les membres des Ours de Paris.

Comportement :

Les organisateurs demandent à chaque candidat de **faire preuve de fair-play et d'esprit de camaraderie, vis-à-vis des autres candidats.**

Les organisateurs demandent aux candidats de **communiquer de façon positive sur l'Election, l'événement de la Fierté Ours Paris et l'association Les Ours de Paris.**

Les candidats sont incités à utiliser les éléments de communication mis à leur disposition par les organisateurs. **Toute initiative personnelle en la matière est soumise à l'approbation des organisateurs** et doit être proportionnée aux enjeux (sont notamment visées les dépenses pour la fabrication d'outils de communication promotionnelle individuelle).

Il est **strictement interdit de porter des symboles fascistes ou discriminatoires** envers quelques communautés ou groupes qu'il soit.

Les gagnants :

Le gagnant de l'Election de Monsieur Ours et ses deux dauphins seront porteurs du titre pendant un an.

Pendant cette période, ils représenteront la communauté ours française.

Il est demandé aux gagnants : Monsieur Ours, Premier et Second Dauphin, de porter leur titre de façon décente lors des différentes activités et représentations. Ils représenteront la France lors des événements en France ou à l'étranger. Lors des événements bears et gays en général, auxquels ils auront l'occasion de participer, ils porteront leur écharpe de manière visible.

Il est demandé aux gagnants de ne pas porter des vêtements montrant **des logos de bars, clubs etc. autres que ceux partenaires** de l'Election de Monsieur Ours.

Monsieur Ours sera le « porte drapeau » de l'association durant un an. Il relayera les messages de l'association sur les réseaux sociaux et lors de manifestations. Dans cette mission, il sera accompagné par les Ours de Paris. Une page Facebook officielle sera co-animée par les Ours de Paris et Monsieur Ours durant son mandat.

Dans la mesure du possible, les apparitions de **Monsieur Ours** lors des grands événements gays et bears se feront de concert avec les Ours de Paris.

Il est explicitement demandé à Monsieur Ours d'être présent avec son écharpe Monsieur Ours 2019, aux événements suivants :

- • La Marche des Fiertés LGBT de Paris, **le samedi 29 juin 2019 ;**
- • Le Noël des Ours en **décembre 2019 ;**
- • L'Élection de Monsieur Ours 2020, **le samedi 23 mai 2020, à Paris.**

3. Inscription

Chaque candidat doit s'inscrire via le formulaire d'inscription sur le site de la Fierté Ours Paris

Il doit envoyer **trois photos**, en haute définition (en pied, un portrait et torse nu), aux organisateurs, aux fins de la promotion de l'événement sur les sites web de l'organisateur (Fierté Ours Paris et Les Ours de Paris) ainsi que sur Facebook, Twitter...

Le formulaire d'inscription est à envoyer à partir du site, **entre le 9 et le 26 février 2019, à minuit.**

Les Ours de Paris se réservent le droit de refuser des candidatures. Seuls les candidats ayant reçu une confirmation écrite pourront participer à la présélection sur Internet qui aura lieu du 2 au 15 mars 2019.

4. Coûts

La participation à l'Élection est gratuite.

Les coûts spécifiques aux activités de la semaine de la Fierté Ours, ainsi que les voyages, déplacements et séjours sont à la charge des candidats.

Les organisateurs garantiront l'entrée gratuite aux candidats, aux soirées directement organisées par eux et s'efforceront de faire bénéficier les candidats de tarifs réduits pour les autres activités.

5. Soirée d'Élection et show collectif avec passage individuel

Lors de l'élection, **les huit candidats finalistes participeront à un show collectif incluant des passages individuels de chacun.** Lors de ces passages, chaque

candidat aura l'occasion de s'exprimer avec son corps et de montrer le meilleur de lui-même (pas de blabla... !).

Le thème et les musiques du show seront déterminés par les organisateurs. Le déroulement des répétitions et le détail des contenus des tableaux seront communiqués aux candidats vers la mi-avril.

Ne sont pas autorisés les actes sexuels explicites, des actes incitant à la promotion de pratiques sexuelles non protégées, des actes mettant en danger la sécurité des candidats ou du public, ni l'utilisation d'animaux vivants.

6. Cadeaux

Les cadeaux des candidats sont offerts par les sponsors/partenaires de la Fierté Ours Paris 2019.

7. Droits de sponsoring

L'usage des éléments de communication relatifs à l'Election et au titre de Monsieur Ours est exclusivement réservé aux sponsors de la Fierté Ours Paris.

8. Respect du règlement

En cas de non-respect du règlement, l'organisation peut disqualifier un candidat, avant l'Election ou lui retirer le titre de Monsieur Ours ou de Premier ou Second Dauphin, après l'Election.

Les Ours de Paris sont seuls en charge d'analyser et juger le non-respect du règlement.

9. Modification du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement à chaque instant. Les candidats en seront informés par courrier électronique.

10. Les Organisateurs

Les Ours de Paris, organisateurs de la Fierté Ours Paris et de l'Election de Monsieur Ours, sont représentés par le Bureau de leur Conseil d'administration.

11. Litige

Si le résultat de concours est sujet à litige, un courrier circonstancié devra être envoyé par courrier postal, à : Les Ours de Paris – Boîte n° 83 – c/o Centre LGBT Paris-IdF – 61-63 rue Beaubourg – 75003 Paris.